



VIDE GRENIER BERTRICHAMPS

27 septembre 2026

De 6h à 17h

2,50 euros le ML

Inscription à :

brocante.bertrichamps@gmail.com

restauration sur place



Ne pas jeter sur la voie publique



VIDE GRENIER à BERTRICHAMPS

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026

DE 6H à 17H

Renseignements et inscriptions uniquement par mail

brocante.bertrichamps@gmail.com

Buvette et restauration assurées toute la journée.

Attestation d'inscription à retourner accompagnée des 2 chèques et de la photocopie recto verso de la Carte d'identité

Je soussigné(e), personne physique

Nom: _____ .Prénom: _____

Adresse: _____

CP: _____ Ville: _____

Email _____ @ _____

Nombre de mètres linéaires:X2.50€. '€

Nombre de mètres linéaires pour les professionnels :X5€=€

* Caution propreté obligatoire (article 9) : chèque séparé obligatoire de 15€ restitué à l'issue de la journée après vérification de l'emplacement par les organisateurs.

* Votre signature engage la connaissance et l'acceptation du règlement ci-joint, et notamment l'article 6 sur les marchandises non acceptées sur le vide-grenier.

En outre, je déclare sur l'honneur :

-> Ne vendre que des objets personnels usagés (articles L310-2 du commerce).

-+ N'avoir pas participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Accompagné de :

-> Vos 2 chèques libellés à l'ordre de **l'ASPB**

-> La photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso). Même si donnée en 2025.

Le dossier d'inscription est à compléter et à retourner à l'adresse suivante :

Association ASPB
Mairie de BERTRICHAMPS
85 rue du Général de Leclerc
54120 Bertrichamps
Date limite d'inscription 19 septembre 2026



**Règlement établi par les associations MJC & ASPB pour le vide grenier de Bertrichamps
le 27 septembre 2026**

Article 1 : Cette journée est organisée par les associations MJC & ASPB. Elle se tiendra de 6h à 17h sur un périmètre défini. L'accueil des exposants débutera à partir de 6h et sera clos à 8h.

Article 2 : Les participants sont priés de communiquer tous les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation. Ils devront présenter leur pièce d'identité le jour de la manifestation et en faire parvenir une copie recto/verso avec leur inscription.

Article 3 : Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur sont attribués à l'accueil. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements. Les exposants peuvent s'installer entre 6h et 8h. passé ce délai, aucun véhicule ne devra circuler dans l'aire d'exposition.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire.

Article 5 : les objets mis en vente demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas de litige tels que perte, vol, casse ou autres détériorations.

Article 6 : les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident corporel. Conformément à la réglementation en vigueur, les stands d'objets ou de vêtements neufs sont interdits.

Article 7 : Les places non occupées après 8h ne seront plus réservées et pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants. Dans ce cas, les sommes versées ne seront pas restituées et acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnités.

En cas d'indisponibilité, aviser dès que possible les organisateurs par mail à brocante.bertrichamps@gmail.com.

Article 8 : Le règlement de l'emplacement réservé se fera à la réservation. Toutefois les chèques ne seront mis à l'encaissement qu'à l'issue de la manifestation.

Article 9 : Les objets non vendus à l'issue de la manifestation devront être enlevés le soir même. Chaque exposant versera une caution obligatoire de 15€ lors de l'inscription concernant la propreté de son emplacement (aucun objet ni déchet présent lors du départ de l'exposant). Cette caution sera restituée après vérification de l'emplacement par les organisateurs.

Un sac poubelle sera remis à l'exposant lors de son arrivée.

Article 10 : Clause d'annulation : les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries. Les exposants inscrits seront avisés au plus tôt d'une telle décision et se verront alors simplement remboursés du montant de leur réservation, sans pouvoir prétendre à une indemnité quelconque.

Cependant les exposants déjà inscrits et voulant se désister moins de 10 jours avant la manifestation sans raison valable ne pourront en aucun cas prétendre au remboursement de leur inscription.

Article 11 : L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de cette réservation.

**LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE BERTRICHAMPS ET SERA
CONSULTABLE À LA BUVETTE DU LIEU DE LA MANIFESTATION.**

CE RÈGLEMENT DOIT ETRE CONSERVÉ PAR LES PARTICIPANTS

VIDE GRENIER 2026



IMPORTANT!!!

DÉCHETS

Le vendeur s'engage à laisser son emplacement propre après la manifestation.
Un contrôle sera effectué par les organisateurs.

Les invendus et les emballages vides ainsi que les restes de nourriture devront être repris :

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription future à des exposants qui n'auraient pas respecté les recommandations cidessus en ce qui concerne les marchandises exposées ou la propreté des emplacements à la fin de la manifestation.

Merci de votre compréhension.

Imprimé par nos soins .ne pas jeter sur la voie publique.